

En ayant souscrit votre contrat d'assurance moto chez Euro-Assurance, vous rejoignez une communauté de plus de 150 000 assurés qui nous témoignent de leur confiance.

Cette fiche vous permet de retrouver en un coup d'oeil l'ensemble des **procédures et contacts liés à votre contrat**.

Nous vous conseillons de **conserver précieusement ce document** afin d'avoir toujours ces informations à portée de main.

Bienvenue chez Euro-Assurance !

Je souhaite modifier une ou plusieurs informations se rapportant à mon contrat

Pour toute modification concernant les informations liées à votre contrat d'assurance moto, contactez-nous dans les plus brefs délais.

Pensez à vous munir de tous les justificatifs nécessaires qui pourraient vous être demandés lors de la prise de contact.

Nous contacter

Euro-Assurance,
6 rue Gracchus Babeuf
93131 Noisy-le-Sec Cedex

Par téléphone : 01 49 15 74 00
Du lundi au samedi, de 9h à 19h30

Par mail : info@eemail.fr

Par fax : 01 49 15 19 90

J'ai un sinistre à déclarer

1/ Cliquez sur le lien suivant : **déclarer un sinistre**.

Reportez-vous, ensuite au sinistre qui vous concerne et rassemblez tous les documents nécessaires ;

2/ Adressez-nous les documents pour l'enregistrement du sinistre ;

3/ Vous recevrez une confirmation de l'**enregistrement de votre sinistre par mail ou courrier dans un délai de 72h**.

J'ai aussi un logement à assurer

En souscrivant également votre assurance habitation chez Euro-Assurance, vous **bénéficiez immédiatement de 10 % de remise sur le montant annuel de votre cotisation d'assurance moto ou d'assurance auto**.

Euro-Assurance récompense votre fidélité !

----- Votre espace Assuré -----

Pour toute question urgente, remarque ou suggestion relative à votre contrat, Euro-Assurance a mis en place un espace d'échange dédié, accessible en cliquant sur lien suivant :

 relation.client@euro-assurance.fr

Nous nous engageons à vous répondre sous 48h*

Pour plus d'infos sur l'assurance en général et pour découvrir ou redécouvrir Euro-Assurance, rejoignez vite

Le Salon EA (<http://www.euro-assurance.com/lesalon/>) !

 Sur le site **euro-assurance.com**, vous trouverez également :

- Les conditions générales de votre contrat d'assurance moto, librement consultables ;
- Les actualités moto du site qui regorgent d'informations pratiques ;
- L'ensemble de notre offre d'assurances avec la possibilité de réaliser un devis gratuit.

> voir les mentions légales
* jours ouvrés